

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 22 février 2008**

CG 08/1<sup>ère</sup>/IV-15

**POLITIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

---

**I - Les aides financières aux collectivités**

**1 - Tri sélectif et compostage**

Lors de la DM1 2000 ont été précisés les taux d'aides en faveur de la collecte sélective :

- 40 % pour les conteneurs collectifs,
- 20 % pour les caissettes, seaux, bacs individuels et sacs de pré-collecte non jetables,
- 20 % pour les composteurs individuels.

L'ensemble des collectivités de notre département est aujourd'hui équipé pour la collecte sélective des déchets dits « propres et secs »: cartons, papiers, fêrailles, plastiques, ...

Quelques demandes nous parviennent encore ponctuellement pour compléter les investissements réalisés dans les secteurs qui connaissent de fortes croissances de population.

Tel est le cas de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron dont vous trouverez le détail en annexe, présenté par le Syndicat Départemental des Déchets à qui elle a délégué la compétence « collecte des déchets ».

Par ailleurs, la politique de mise à disposition de composteurs individuels auprès des particuliers se poursuit puisque deux dossiers supplémentaires vous sont présentés, portés par la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et la Communauté de Communes Garonne et Canal. Vous trouverez là aussi le détail en annexe.

Entre 1996 et 2007, 5 850 composteurs environ ont été financés.

## **2 - Déchetteries**

Le Plan Départemental des déchets Ménagers préconise, à terme, l'implantation de **22 déchetteries** sur le département afin de couvrir efficacement le Tarn-et-Garonne.

A ce jour, **18 déchetteries sont en fonctionnement.**

Pour 2008, 4 nouvelles installations ouvriront : à Montaigu-de-Quercy (fin janvier), à Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne (mars/avril), à Castelsarrasin (2<sup>ème</sup> semestre). Cette dernière déchetterie comprendra une recyclerie, la seule du département, dans laquelle sera réalisé un tri des matériaux valorisables.

Par ailleurs, 2 sites provisoires existants seront aménagés et équipés à Monclar-de-Quercy et Saint-Nicolas-de-la-Grave.

En complément, 3 déchetteries supplémentaires sont susceptibles d'être créées : sur le secteur du SIEEOM de Grisolles/Verdun, le canton de Bourg-de-Visa et à Caussade.

Je vous propose de retenir l'ensemble de ces dossiers. Ils sont présentés en annexe, à l'exception de celui de Montaigu-de-Quercy, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental des Déchets, qui sera pris en compte par le biais des contributions que nous versons au Syndicat, conformément à ce que je vous avais indiqué à l'occasion du Budget Primitif 2007.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose pour 2008 :

- d'approuver le programme tel que défini en annexe, induisant une participation du Conseil Général de :

- . **8 933 €** pour le tri sélectif et les composteurs,
- . **167 642 €** pour les déchetteries.

- de ratifier les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport.

## **II - Le Syndicat Départemental des Déchets**

### **1 - Le fonctionnement du Syndicat**

Les dépenses de structure du Syndicat, principalement salaires et charges de personnel ainsi que les dépenses diverses, sont estimées à 200 000 € Conformément à nos délibérations de 2002, je vous propose de prendre en charge 50 % de ces frais de fonctionnement, soit **100 000 €**

Par ailleurs, dans le cadre des compétences optionnelles ouvertes par les derniers statuts du Syndicat, quatre collectivités ont décidé du transfert, au Syndicat Départemental, de certaines de leurs compétences :

- pour la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron il s'agit de la totalité de la compétence déchets (y compris collecte) au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

- pour le SMEEOM de la Moyenne Garonne, la réalisation et la gestion de la déchetterie de Montaigu-de-Quercy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et dans un deuxième temps, les déchetteries de Lavit-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne ;

- pour la Communauté de Communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, pour la gestion des 2 déchetteries de Varen et Parisot à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

- pour la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour la gestion des 4 déchetteries de Molières, Montpezat, Septfonds et Caussade (à l'étude) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans le cas où les déchetteries sont transférées une fois les travaux réalisés, la participation définitive du Conseil Général est calculée en fonction de l'aide déjà accordée au titre de la politique traditionnelle (10 %).

Ainsi, pour 2008, les contributions annuelles du Conseil Général, à hauteur de 50 % du montant des dépenses résiduelles, s'élèveront à environ **162 000 €** pour l'ensemble des aménagements cités ci-dessus.

Compte-tenu du fait que le montant définitif des travaux n'est pas connu à ce jour, je vous propose de voter un premier crédit de 105 080 €, qui sera abondé en fonction des décomptes généraux définitifs des opérations.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir ratifier un crédit de **205 080 €** sur l'Article 65615, sous-fonction 738 correspondant à la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat pour 2008.

## **2 - Les travaux du Syndicat**

### **Rappel des opérations programmées :**

Le Syndicat Départemental des Déchets, créé en janvier 2002, pour faire face aux évolutions réglementaires, a rapidement dû prendre en charge de nombreuses opérations visant à réorganiser le traitement, le transport et le tri des déchets ménagers de l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Il a, à ce jour, réalisé la quasi totalité des opérations sur lesquelles il était engagé :

- la réalisation de quais provisoires à Auvillar, Caylus et Négrepelisse, mis en service dans le courant du premier semestre 2003,
- la construction des quais de transferts définitifs à Auvillar, Caylus, Négrepelisse,
- l'extension du quai existant de Beaumont-de-Lomagne pour la prise en compte de la collecte sélective,
- l'acquisition des gros porteurs,
- le démantèlement des incinérateurs d'Auvillar, Caylus, Négrepelisse, ainsi que la réhabilitation de la décharge de Réalville, la résorption du dépôt de mâchefers d'Auvillar.

A l'exception des 2 dernières opérations financées à hauteur de 70 %, l'ensemble des investissements cités ci-dessus a bénéficié d'un financement à hauteur de 100 % du Conseil Général, sur la base du reliquat restant à la charge du Syndicat, une fois déduits les éventuels cofinancements de l'Europe, de l'ADEME ou de l'Etat.

### **Opérations restant à réaliser :**

Des études sont en cours sur le quai de transfert du secteur de Caussade : le site de contines à Réalville ayant été abandonné, un nouveau site est à l'étude à la sortie Nord de Caussade, le long de la RD 820.

Par ailleurs, à la demande du Conseil Général, le Syndicat Départemental, par délibération d'avril 2007, s'est porté maître d'ouvrage d'une étude pour trouver un site permettant le traitement des matières de vidanges sur le secteur Est du département.

En effet, il n'existe pas de station d'épuration de capacité suffisante sur ce secteur qui puisse traiter les matières de vidanges de l'ensemble de la zone, contrairement au reste du département couvert par les stations de Montauban, Verdun, Beaumont-de-Lomagne et Castelsarrasin (en projet).

Il s'agira donc de créer une unité de traitement spécifique aux matières de vidanges, qui pourra d'ailleurs être accolée à une station d'épuration pour faciliter son acceptation par la population locale.

Cette étude est en cours et devrait aboutir dans les prochains mois.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### **Aides financières aux collectivités**

#### *Tri sélectif et compostage-déchetteries*

- Approuve le programme tel que défini en annexe 2, induisant une participation du Conseil Général de :
  - . 8 933 € pour le tri sélectif et les composteurs,
  - . 167 642 € pour les déchetteries ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en annexe 1 ;

### **Syndicat Départemental des Déchets**

#### *Fonctionnement du Syndicat*

- Approuve le montant de la participation globale provisoire du Conseil Général au fonctionnement du syndicat départemental des déchets pour 2008, soit 205 080 €:
  - un premier crédit de 105 080 € au titre de la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % des dépenses résiduelles résultant des transferts de certaines compétences « déchets » de quatre collectivités au profit du Syndicat départemental. Ce crédit sera versé si nécessaire en fonction des décomptes généraux définitifs des opérations,

- 100 000 € représentant 50 % des frais de fonctionnement ;
- Ratifie le crédit correspondant à l'article 65615, sous-fonction 738 du budget départemental ;

*Travaux du Syndicat*

- Prend acte de l'état d'avancement des travaux réalisés par le syndicat départemental des déchets ;
- Prend acte des opérations restant à réaliser pour lesquelles les études sont en cours :
  - quai de transfert du secteur de Caussade : le site de contines à Réalville ayant été abandonné, un nouveau site est à l'étude à la sortie Nord de Caussade, le long de la RD 820 ;
  - site permettant le traitement des matières de vidanges sur le secteur Est du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## ANNEXE 1

RECAPITULATIF

Article fonction	Libellé	Autorisation de programme		Echéancier des crédits de paiement		
		Antérieure non couverte par C.P.	2008 à approuver	2008	2009	2010
2041444 731	Création de déchetterie	90 000 €	167 642 €	90 000 € 67 642 €	50 000 €	50 000 €
			<b>Crédits à ratifier .....</b>	<b>157 642 €</b>		
2041445 731	Tri sélectif	55 000 €	8 933 €	30 000 € 3 933 €	25 000 € 5 000 €	
			<b>Crédits à ratifier .....</b>	<b>33 933 €</b>		

Le Président,

# POLITIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

CG 08/1<sup>ère</sup>/IV-15an2

## Annexe 2

### PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2008

#### TRI SELECTIF / COMPOSTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépenses subventionnables	Taux	Montant
<b>Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron</b>	750 Composteurs (320 l)	24 750	20 %	4 950
<b>Communauté de Communes Garonne et Canal</b>	250 Composteurs (600 l) 2ème tranche	8 255	20 %	1 651
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>33 005</b>		<b>6 601</b>
<b>Syndicat Départemental des Déchets</b> Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	1 400 caissettes	11 662	20 %	2 332
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>11 662</b>		<b>2 332</b>
<b>TOTAL</b>		<b>44 667</b>		<b>8 933</b>

#### DECHETTERIES

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépenses subventionnables	Taux	Montant
<b>Communauté de Communes de la Lomagne</b>	Construction de 2 déchetteries à Beaumont de Lomagne et Lavit	920 108	10 %	92 011
<b>Communauté de Communes Sère-Gimone-Garonne</b>	Aménagement du site provisoire de Saint-Nicolas de la Grave	144 000	10 %	14 400
<b>Communauté de Communes Quercy Vert Monclar de Quercy</b>	Aménagement du site provisoire de Monclar de Quercy	195 200	10 %	19 520
<b>Communauté de Communes Castelsarrasin / Moissac</b>	Construction d'une déchetterie et d'une recyclerie 2ème Tranche	417 115	10 %	41 711
<b>TOTAL</b>		<b>1 676 423</b>		<b>167 642</b>

Le Président,